



Communauté de Brigades d'ANNECY-LE-VIEUX

PREVENTION contre les CAMBRIOLAGES : 10 CONSEILS

« Le temps est l'ennemi des cambrioleurs : il faut les décourager en leur compliquant la tâche »

1 – Si besoin, développez la protection de votre habitation ou de votre commerce en renforçant les accès (serrures complémentaires) ou par le biais de l'installation d'une alarme.

2 – Photographiez ou filmez vos objets de valeur ; gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série. Conservez les factures de ces objets ainsi que leurs caractéristiques.

3 – Si vous devez laisser des clés aux abords de votre domicile, n'utilisez pas des cachettes « classiques » (tels le paillason, le pot de fleurs, ...). Ne mentionnez pas vos nom et adresse sur le trousseau de clés et ne les laissez pas dans votre voiture. Si vous perdez vos clés, changez vos serrures...

4 – Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence ; faites de même pour votre répondeur téléphonique (restez vague quant à la raison de votre absence et n'indiquez pas de date de retour)

5 – Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes. Faites de même la nuit, que vous soyez ou non présent dans l'habitation.

6 – En cas d'absence prolongée, prévenez un tiers (voisin ou proche) et la Gendarmerie (opération « TRANQUILLITÉ VACANCES »). Indiquez-lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone pour vous joindre, les éventuelles visites et ... signalez-lui votre retour !

7 – Toujours en cas d'absence prolongée, faites « vivre » votre maison par le biais d'un tiers (lumières allumées en soirée, boîte aux lettres vidée régulièrement, ...) ou à distance (déviation du téléphone fixe sur le téléphone portable, éclairage intérieur par le biais de prises « WIFI » commandées par téléphone portable, ...)

8 – Ne laissez pas en évidence de clés, de modes de paiement (carte bancaire, chéquier, ...) ou encore votre téléphone portable dans l'entrée de la maison ou visibles depuis l'extérieur: rangez-les en lieu sûr.

9 – Ne laissez pas les clés sur le contact de votre véhicule, même s'il est stationné dans le garage ou devant chez vous. Ne gardez pas les documents afférents (carte grise, ...) ou les clés de votre domicile à l'intérieur.

10 – Soyez solidaires entre voisins : signalez à la Gendarmerie tout véhicule (par sa plaque d'immatriculation) ou personne dont vous jugez le comportement suspect ou inhabituel. A défaut, recueillez un maximum de renseignements (marque, type, couleur, ...)

Et si malgré tout, vous vous faites cambrioler ...

- prévenez immédiatement (de jour comme de nuit) la Gendarmerie en composant le 17*
- ne touchez à rien afin de ne pas détruire les traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête*